

Dévolement des SERVICES CIVIQUES pour masquer la pénurie de personnels

Présenté comme une modalité de l'engagement citoyen des jeunes, le **Service Civique** apparaît en réalité comme un instrument aux mains des employeurs, et notamment de l'État, pour se doter d'une **main d'œuvre peu coûteuse**, tout en s'exonérant de toute responsabilité sociale : rémunération en dessous du SMIC (573 euros), qui revient, pour le Ministère, à un « coût » moyen de 0.88 euros de l'heure, pas d'obligation de formation et de recrutement de personnels qualifiés, activités qui se situent en dehors du Code du Travail, aucun recours n'est donc possible en cas de conflit.

Les premières petites annonces posées sur le site gouvernemental confirment l'analyse : **des services civiques censés effectuer les missions des AED, des CPE, des professeurs documentalistes...!** Le Ministère profite donc de ce formidable effet d'aubaine pour substituer des personnels précaires à des personnels qualifiés et reconnus, qu'il ne recrute pas, symbole des insuffisances de l'investissement gouvernemental dans le domaine éducatif.

Il est indispensable de faire la lumière sur ce nouveau tour de passe-passe du gouvernement, tout en protégeant les jeunes volontaires de toutes formes d'abus et de dérives. Contactez rapidement la section académique si besoin.

LYCÉE : l'oublié du gouvernement !

A travers le **nouveau décret sur la fin du redoublement**, la Ministre a confirmé que la gestion des flux, dans une optique purement budgétaire, était sa principale préoccupation. Dans une réponse à la Cour des Comptes, elle s'est même félicitée des effets de la réforme Chatel. Résultat, **sans remise en cause de cette réforme, sans investissement conséquent pour les lycées, la rentrée s'annonce explosive** : salles de classes pleines à craquer en raison des effectifs surchargés, créations de classes au dernier moment, notamment pour les doublants de terminale, sans moyens suffisants, chamboulant les répartitions pédagogiques et les emplois du temps... Quant aux **lycées de l'Éducation Prioritaire**, la Ministre continue d'avancer ses pions en silence, programmant ainsi leur éviction de l'Éducation Prioritaire, alors même qu'ils cumulent les difficultés économiques, sociales et scolaires !

SÉCURITÉ : empilement de consignes et d'injonctions

Les Ministres de l'Éducation Nationale, de l'Intérieur et de l'Agriculture ont donné une conférence de presse commune le 29/08 pour détailler les mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Peu de nouveautés par rapport aux textes parus l'année dernière : un exercice intrusion/attentat rendu obligatoire, la formation des délégués aux premiers secours et une sensibilisation de tous les élèves de 3^{ème} aux gestes qui sauvent. Mais de nombreuses questions restent sans réponse : quelle formation aux premiers secours pour les personnels ? avec quels moyens va se faire la formation des élèves ? Il sera nécessaire de trouver un équilibre : ne pas générer un climat anxigène, répondre au besoin de sécurité sans imposer aux élèves des responsabilités trop lourdes, ni leur faire porter une charge sans rapport avec leur fonction de délégué. Quant au suivi des élèves dans un processus de radicalisation, la Ministre annonce que les préfets alerteront les chefs d'établissement, mais c'est aussi par un travail des équipes pluriprofessionnelles (infirmières, CPE, professeurs etc) que les personnels seront en capacité d'analyser le comportement des élèves et d'apporter des réponses satisfaisantes. Rappelons à toutes fins utiles, que le budget 2016 ne comporte aucune création de poste de CPE....

Assurer la sécurité dans les établissements scolaires est fondamental pour les élèves comme pour les personnels : il convient donc d'éviter la surenchère dans les consignes données, et favoriser au contraire cohérence et efficacité. On en est encore loin...

En cas de dérives sécuritaire, d'injonctions contradictoires de la part de votre chef d'établissement, contactez-nous rapidement.